



## Formation continue des adultes: comment votre projet peut être soutenu ?

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes propose une aide financière aux institutions qui veulent mettre en place des cours de formation continue pour adultes. Pour obtenir ce soutien, il faut déposer un dossier contenant des critères bien précis.

**V**ous souhaitez lancer une formation continue pour adultes? Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA) peut soutenir financièrement votre projet. Encore faut-il respecter une procédure précise, qui repose sur un principe simple: un dossier clair, complet et déposé à temps.

### Une démarche en ligne, étape par étape

Alors comment procéder? Tout commence sur la plateforme du Fonds cantonal [fcfa-kwbf.ch](http://fcfa-kwbf.ch). Les prestataires doivent y créer un compte, puis déposer leur demande en suivant les différentes étapes prévues: descriptif du cours, dates, public cible et budget.

«Le système est conçu pour guider les utilisateurs, à condition de jouer le jeu. Remplir chaque étape de manière rigoureuse est essentiel pour que le dossier soit traité efficacement», précise Laure Moos, gestionnaire administrative du Fonds.

### Un critère décisif: l'utilité de la formation

Afin de mettre toutes les chances de son côté, voici ses conseils: «Au moment de l'analyse du dossier, ce n'est pas la forme qui prime, mais bien le fond.» Un dossier bien présenté reste pour autant un avantage car cela facilitera sa lecture. «Celui-ci doit permettre de comprendre clairement ce que propose la formation, ce qu'elle apporte concrètement aux participants, comment elle se déroule et si elle est validée ou non par une certification», continue la gestionnaire. Parlons chiffres aussi. Le budget devisé doit être précis, «mais c'est surtout la pertinence et la valeur ajoutée du cours qui feront la différence», pointe Laure Moos.

### Une question de temps et d'argent

Dernier... ou premier point, sachez anticiper. Votre demande doit être déposée au minimum six mois avant le début de la formation.

Le Fonds cantonal de formation est géré par une commission de gestion qui se réunit quatre à cinq fois par année. Et c'est cette commission qui attribuera ou non l'aide demandée. Selon le moment du dépôt, le délai de réponse peut varier de quelques semaines à plusieurs mois. «En cas d'acceptation, le soutien financier est versé en deux temps: un acompte avant le début des cours, puis le solde après réception du décompte final», conclut Laure Moos.

**Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Bureau des Métiers au 027 327 51 05.**

## Depuis 2021

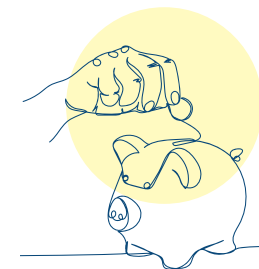
Le Fonds cantonal pour la formation des adultes vient en aide, depuis 2021, aux associations et organes qui mettent sur pied des formations et de cours complémentaires. Précisons que la demande doit être faite par un prestataire sans but lucratif ou par une collectivité publique. Il n'y a donc pas de demandes individuelles possibles.

## Comment obtenir une aide financière



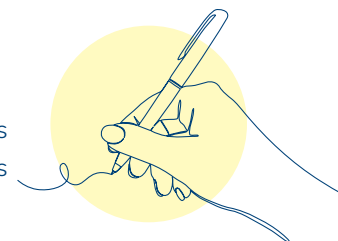
Remplir les différentes étapes en allant sur la plateforme [www.fcfa-kwbf.ch](http://www.fcfa-kwbf.ch)

Décrire précisément la formation et les bénéfices pour les participants (déroulement, certification)



Détailler le budget pour la mise en œuvre de la formation

Déposer la demande six mois avant le début des cours



Fonds Cantonal pour la Formation Continue des Adultes  
Rue de la Dixence 20 – 1950 SION - [www.fcfa-kwbf.ch](http://www.fcfa-kwbf.ch)



Pour toutes questions et informations supplémentaires, scannez le code QR

Apprenez-en plus sur le Fonds Cantonal en écoutant nos rubriques sur [monpodcast.ch](http://monpodcast.ch)